



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

# DÉLIBÉRATION

---

N° 2010-01-12

Extrait du registre des délibérations du

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2010

**PRESIDENT** : Monsieur François de Mazières

**Sont présents** : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE Mme Martine ARNAL, Olivier COLLO, M Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M Jean-Luc PESSEY , Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Edmond GRONDIN (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER. M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

**Absents excusés :**

M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Edmond GRONDIN  
M. Philippe NOYER pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 janvier 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour :**

**2010.01.12 : Désignation du représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à l' « assemblée spéciale » chargée de nommer des représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines (EPFY).**

**M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

L'établissement public foncier des Yvelines a été créé par décret en date du 13 septembre 2006.

Il doit permettre de créer les conditions d'émergence et de faisabilité des projets urbains des collectivités locales en favorisant les dynamiques économiques, la production de logements, la création d'infrastructures et d'équipements.

Il est habilité à :

- procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme,
- procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement des missions définies ci-dessus et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Il peut agir dans les communes de Versailles Grand Parc.

Cet établissement public est administré par un conseil de 16 membres : 8 représentants du conseil général des Yvelines, 5 représentants des communes et établissements publics de coopération intercommunale, 3 représentants de l'Etat.

Une « assemblée spéciale » élit les 5 représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Se porte candidat :  
M. Claude VUILLET

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le conseil communautaire :

- 1) *A l'issue du vote au scrutin public. désigne **M. Claude VUILLET**, vice-président de Versailles Grand Parc et Maire de Bois d'Arcy, né le 4 juillet 1933, pour le représenter à l'« assemblée spéciale » chargée de nommer les représentants des communes et intercommunalités au conseil d'administration de l'établissement public foncier des Yvelines.*

Monsieur le président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président

  
**François de MAZIERES**  
Maire de Versailles

